

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	30 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

13 Mars 1873.

Chronique générale.

L'extrême-gauche et la gauche républicaine se préoccupent beaucoup de la discussion de l'art. 4.

L'extrême-gauche maintient que le suffrage universel doit rester inviolable, la gauche républicaine que la seconde Chambre doit, pour avoir la même force que la première, sortir du suffrage universel. Elle admet seulement, à titre de concessions, des conditions d'âge.

L'opinion publique et plusieurs membres de la commission de réorganisation de l'armée s'émeuvent de nouveau de l'état de dénuement de nos arsenaux, encombrés de vieilles ferrailles, que M. Thiers semble respecter parce qu'elles sont vieilles.

On pourrait pourtant profiter des besoins de l'industrie pour les vendre à un taux bien élevé que d'habitude.

Les bureaux se sont réunis pour nommer une commission pour l'examen :

1^o Du projet de loi relatif à l'organisation municipale de Lyon.

2^o De la proposition de M. le baron Chaurand ayant pour objet de reconstituer la municipalité de Lyon conformément aux dispositions édictées pour la ville de Paris par la loi du 14 avril 1871.

Au départ du courrier, les bureaux avaient nommé :

Le 1^{er} bureau, M. Paris ; le 3^e bureau, M. le baron Chaurand ; le 4^e, M. Lepère ; le 6^e, M. Callet ; le 7^e, M. Ducarre ; le 9^e, M. Léon Robert ; le 10^e, M. Keller ; le 11^e, M. Antonin Lefèvre-Pontalis ; le 12^e, M. de Meaux ; le 13^e, M. Bottieau ; le 14^e, M. Bérenger.

Les 1^{er}, 3^e, 12^e, 13^e et 14^e sont favorables au projet de M. le baron Chaurand.

Les 4^e, 6^e et 9^e le sont à celui du gouvernement.

Les 7^e, 10^e et 11^e font des réserves.

Notre honorable ami, M. Lucien Brun, entièrement opposé aux projets, a refusé de faire partie de cette commission.

Il préfère se réserver pour la discussion.

Les bureaux ont achevé la nomination des membres de la commission chargée de l'examen du projet de traité avec l'Angleterre.

Le 2^e bureau a nommé M. Peulvé ; le 3^e, M. Gailly ; le 5^e, M. Cordier ; le 8^e, M. de Montgolfier.

Les 2^e, 5^e et 8^e sont contraires à ce traité ; le 3^e lui est favorable.

On est très-frappé, paraît-il, dans les couloirs de l'Assemblée de ce fait, que le traité de commerce entre la France et l'Angleterre est rédigé en anglais.

Jusqu'à l'avènement de M. de Rémusat, tous les traités avaient été rédigés en langue française, reconnue comme étant la plus claire et la plus nette.

Il est vrai que la langue du 4 septembre n'est peut-être pas la langue française.

L'Union républicaine a décidé qu'elle persistait dans la résolution qu'elle a prise, dans sa réunion du 26 février dernier, de repousser toutes les conclusions du rapport des Trente et les divers articles du projet de loi qui l'accompagne.

On parle déjà, dans les couloirs de l'Assemblée, de vacances : des vacances de Pâques. Ne dirait-on pas des collégiens ! La besogne n'est pourtant pas très-avancée, beaucoup reste à faire et il nous paraît intéressant de jeter un coup d'œil sur les tra-

vaux que l'Assemblée devra mener à bon terme avant de se dissoudre.

Et d'abord, après l'adoption... ou le rejet du projet de la commission des Trente, la Chambre ne discutera que les projets de loi qui sont actuellement en seconde lecture. Elle ajournera jusqu'à sa rentrée, qui aura probablement lieu huit ou dix jours après Pâques, les projets de lois dont la discussion n'a pas encore été commencée.

A cette époque, elle aura à statuer sur les projets de conventions verbales avec l'Angleterre et la Belgique, lesquels ne viendront pas de longtemps en séance publique, si la commission, comme plusieurs de ses membres en manifestent l'intention, se livre à une enquête sérieuse dans laquelle seront entendus toutes les chambres de commerce et les principaux industriels ou commerçants intéressés.

Puis les marchés de Lille et de Marseille, dont les rapports seront distribués dans un bref délai.

Ensuite, la loi de réorganisation militaire et les travaux de la commission des services administratifs.

Ajoutons à cela le budget de 1874, qui n'est pas encore distribué ; le projet de loi attribuant 440 millions à la ville de Paris ; le rapport de la commission des marchés, sur l'intendance et sur la réfection des arsenaux, les lois organiques que doit présenter le gouvernement sur la seconde Chambre, la réforme électorale et la transmission des pouvoirs ; la loi sur la magistrature ; la loi municipale et tant d'autres dont nous n'avons pas la nomenclature, et nos lecteurs se rendront compte du plus ou moins de temps qui s'écoulera avant les élections générales.

Les radicaux ont beau se démener, s'agiter, faire signer des pétitions par des femmes et par des enfants, la dissolution ne peut pas avoir lieu cette année.

L'Assemblée ne se séparera certes pas avant d'avoir terminé la tâche de réorganisation que le pays lui a confiée.

On écrit de Toulon au *Messenger du Midi* :

« Au moment du départ du courrier, le bruit se répand en ville que les deux divisions navales cuirassées doivent appareiller mardi 11 du courant. »

Il est permis de croire que ces navires vont croiser sur la côte de la Catalogne, et se mettre à portée de protéger nos nationaux. Ce n'est pas une précaution inutile, car les menaces d'anarchie sont plus formelles que jamais ; le conseil provincial a fait savoir aux Cortès que si leurs décisions n'étaient pas aussi résolues qu'il le désire, il ne répondait ni de l'ordre ni de la soumission de la province au pouvoir central.

Il n'est bruit, à Châlons-sur-Saône, que d'une livraison de souliers *fantastiques*, qui a été faite tout récemment au 43^e de ligne. Rien ne saurait donner une juste idée de ces chaussures, dont la partie comprise entre les deux semelles — ce qui, en terme de métier, s'appelle la *seconde* se compose d'étoffe, de mauvais petits morceaux de feutre et autres ingrédients *Challemel-Lacour*... car cette fourniture — on l'aura deviné — sort des ateliers de l'illustre préfet, dictateur de Lyon. Sur les « cinq cents » paires échues en partage au 43^e, « quatre cents » se trouvent être, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre, dans l'impossibilité de servir plus d'un mois !... Osera-t-on encore accuser les membres de la commission des marchés d'être trop sévères pour les hommes du 4 septembre ?

Le 2^e conseil de guerre permanent de Paris va avoir à juger, dans quelques jours, une affaire qui paraît destinée à un grand retentissement.

Il s'agit du procès des *Francs-tireurs de la Marne*, auxquels sont reprochés des faits d'une immense gravité : Vols, pillages et même assassinats, qui auraient été commis dans les environs de Montmirail et d'Epernay.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EUGÉNIE GRANDET

PAR

BALZAC.

(Suite.)

Cette matinée devait être solennelle et pleine d'événements pour elle.

Nanon lui annonça le curé de la paroisse.

Ce curé, parent des Cruchot, était dans les intérêts du président de Bonfons.

Depuis quelques jours, le vieil abbé l'avait déterminé à parler à mademoiselle Grandet, dans un sens purement religieux, de l'obligation où elle était de contracter mariage.

En voyant son pasteur, Eugénie crut qu'il venait chercher les cinq cents francs qu'elle donnait mensuellement aux pauvres, et dit à Nanon de les aller chercher ; mais le curé se prit à sourire.

— Aujourd'hui, mademoiselle, je viens

vous parler d'une pauvre fille à laquelle toute la ville de Saumur s'intéresse, et qui, faute de charité pour elle-même, ne vit pas chrétiennement.

— Mon Dieu ! monsieur le curé, vous me trouvez dans un moment où il m'est impossible de songer à mon prochain ; je suis toute occupée de moi. Je suis bien malheureuse, je n'ai d'autre refuge que l'église ; elle a un sein assez large pour contenir toutes nos douleurs, et des sentiments assez riches pour que nous puissions y puiser sans craindre de les tarir.

— Hé bien ! mademoiselle, en nous occupant de cette fille, nous nous occuperons de vous. Écoutez. Si vous voulez faire votre salut, vous n'avez que deux voies à suivre : ou quitter le monde, ou en suivre les lois ; obéir à votre destinée terrestre ou à votre destinée céleste.

— Ah ! votre voix me parle au moment où je voulais entendre une voix. Oui, Dieu vous adresse ici, Monsieur. Je vais dire adieu au monde, et vivre pour Dieu seul dans le silence et la retraite.

— Il est nécessaire, ma fille, de longtemps réfléchir à ce violent parti. Le mariage est un sacrement, le voile est une mort.

— Hé bien ! la mort, la mort promptement, monsieur le curé ! dit-elle avec une effrayante vivacité.

— La mort ! mais vous avez de grandes obligations à remplir envers la société, Mademoiselle. N'êtes-vous donc pas la mère des pauvres auxquels vous donnez des vêtements, du bois en hiver et du travail en été ? Votre grande fortune est un prêt qu'il faut rendre, et vous l'avez saintement acceptée ainsi. Vous ensevelir dans un couvent, ce serait de l'égoïsme. Quant à rester vieille fille, vous ne le devez pas. D'abord, pourriez-vous gérer seule votre immense fortune ? vous la perdriez peut-être. Vous auriez bientôt mille procès, et vous seriez engarriée en d'inextricables difficultés. Croyez votre pasteur : un époux vous est utile, vous devez conserver ce que Dieu vous a donné. Je vous parle comme à une ouaille chérie. Vous aimez trop sincèrement

Dieu pour ne pas faire votre salut au milieu du monde, auquel vous donnez de saints exemples.

En ce moment, M^{me} des Grassins se fit annoncer ; elle venait amenée par la vengeance et par un grand espoir.

— Mademoiselle, dit-elle. Ah ! voici monsieur le curé. Je me tais ; je venais vous parler d'affaires, et je vois que vous êtes en grande conférence.

— Madame, dit le curé, je vous laisse le champ libre.

— Oh ! monsieur le curé, dit Eugénie, revenez dans quelques instants, votre appui m'est en ce moment bien nécessaire.

— Oui, ma pauvre enfant, dit M^{me} des Grassins.

— Que voulez-vous dire ? demandèrent M^{lle} Grandet et le curé.

— Est-ce que je ne sais pas le retour de votre cousin, son mariage avec M^{lle} d'Aubriou ?... Une femme n'a jamais son esprit dans sa poche.

Eugénie rougit et resta muette ; mais elle prit le parti d'affecter à l'avenir l'im-

Les bruits de ces crimes, qu'on croyait d'abord nés dans l'imagination fertile de quelques habitants, ont été malheureusement confirmés pendant le cours de l'insurrection, par la découverte de nombreux cadavres français dans les endroits désignés par la rumeur publique.

LA LIGUE DES QUARTIERS.

La presse s'occupe beaucoup, depuis quelques jours, d'une association non politique en voie de formation dans Paris. Cette association s'appelle *Ligue des Quartiers*. Elle a pour but de protéger les propriétés et les personnes contre l'incendie, le pillage et les essais de barricades.

Cette association est en pleine voie d'organisation. Elle s'est fondée sous le patronage de l'*Alliance conservatrice*. Nous souhaitons vivement que le succès en soit complet.

Un comité est créé dans chaque arrondissement. Ces comités relèvent directement d'un conseil central composé de sept membres, dont un président, un vice-président et un secrétaire. Le conseil central se réunit au moins deux fois par mois, et plus souvent, si cela est nécessaire, sur la convocation faite par le secrétaire au nom du président.

Quand chaque rue, dit le programme de l'Association, sera gardée par des hommes énergiques, se connaissant tous et se réunissant dans un même but : l'ordre, quand des groupes multipliés, en se communiquant et s'appuyant l'un l'autre, couvriront toute la surface d'un quartier, l'insurrection hésitera à venir l'attaquer : les barricades, le pillage, l'incendie deviendront impossibles, et le but que doivent avoir les honnêtes gens sera atteint : *préserver les biens et la vie de tous et de chacun.*

Les désordres de la Commune ont évidemment provoqué la création de la Ligue des quartiers. Il n'est que trop vrai que le manque d'entente a souvent condamné les honnêtes gens à l'inaction devant l'émeute. Le projet est donc excellent ; il créera un lien entre les hommes d'ordre et constituera une force redoutable contre de nouveaux perturbateurs.

Il serait à désirer que des Ligues semblables se formassent dans toutes les grandes villes, à Lyon, à Marseille, à Rouen, à Bordeaux, à Toulouse, à Nantes.

Nous reviendrons sur cette question.

(L'Union bretonne.)

LA SANTÉ DE M. THIERS.

Nous nous contenterons, dit le *Bien public*, en réponse aux bruits mis en circulation avant-hier et hier encore sur la santé de M. Thiers, d'affirmer et de confirmer nos précédents renseignements.

M. Thiers est tout-à-fait remis. Il est sorti hier en voiture. Il a repris toute son activité de corps et d'esprit ; il travaille comme à l'ordinaire, et son visage porte à peine quel-

ques traces de son indisposition. Nous n'avons plus à donner des nouvelles de sa santé. Nous voulons seulement démentir les récits fantaisistes qu'on répand à ce sujet. On cherche à faire croire que M. Thiers a eu une attaque de maladie sérieuse, — ce qu'on appelle un avertissement. Cela est absolument inexact.

M. Thiers a eu des crampes d'estomac amenées par diverses causes secondaires : refroidissement, fatigue, manque de précautions. A la suite, il y a eu un mouvement de bile sans gravité, et rien autre chose.

Aujourd'hui, il est tout-à-fait rétabli, et cette indisposition ne peut pas plus tourmenter pour l'avenir qu'elle n'aurait dû inquiéter pour le présent, si l'on ne se laissait aller à croire toutes les fausses nouvelles.

LE CENTRE DROIT.

La *Gazette de France* publie un remarquable article, dans lequel l'attitude du centre droit est jugée avec une juste sévérité.

« Jusqu'à présent, quand on parlait de membres de la majorité, on entendait désigner les conservateurs. Depuis la fameuse évolution du centre droit, le nom de majorité n'éveille plus que l'idée du nombre. M. Thiers a la majorité, cela veut dire, en ce moment, que M. Thiers a réuni, pour ratifier « ses idées arrêtées sur toutes choses », et particulièrement sur l'organisation d'une République, un nombre considérable de députés pris dans tous les groupes appartenant aux opinions les plus diverses.

« Dans ces scrutins dont le *Français*, le *Paris-Journal* et le *Journal de Paris* se montrent si fiers, on voit les noms des chefs de tous les partis, excepté de la droite.

« Au fond de l'urne, les noms de MM. le duc d'Aumale et le prince de Joinville, qui ont si rarement pris part aux votes depuis deux ans, ont heurté les noms de MM. Naquet, Ordinaire, Rouvier, Gambetta, Gent, Esquiros, Greppo, Quinet, Challemel-Lacour, Louis Blanc.

« Les noms de MM. le duc de Broglie et Batbie, auteurs du rapport sur le gouvernement de combat, se sont trouvés avec ceux de MM. Christophle, Barthélemy Saint-Hilaire, Derégnaucourt, Arago, Le Royer, Jules Favre, Pelletan, Ernest Picard.

« En considérant ce curieux pêle-mêle parlementaire, nous nous demandions si ces votes pouvaient être décomposés par des procédés chimiques, quel précipité désagréable et quelle couleur étrange ils donneraient !

« Pour combattre ces fortes phalanges, qui comptaient les d'Orléans, les Broglie, les Naquet, les Ordinaire, les Périer, les Christophle, les Jules Favre, on n'a trouvé que cent soixante-trois députés. Cinquante se sont abstenus, ne voulant pas se prononcer. 463 députés ! qu'est-ce que cela ? Une vraie misère, et le *Français*, flatté de se trouver au milieu de tant de personnages qui ont marqué dans l'histoire de nos derniers dé-

sastres, le *Français* n'a qu'une parole de pitié pour ces 463 qui osent résister aux idées arrêtées de M. Thiers et qui repoussent une politique soutenue par les chefs de la ligue du Midi dans « ces pays rouges » dont a parlé un conservateur très-connu à la rédaction du *Français*.

« Ce journal espère, d'ailleurs, que « cet échec est un avertissement dont la signification ne sera pas perdue. »

« Par un reste de bienveillance pour ses anciens alliés, il veut bien croire qu'ils ne resteront pas « irrécyclables » ; il compte que ces conservateurs feront à leur tour la paix avec les membres de l'extrême gauche pour défendre les idées arrêtées sur toutes choses de M. Thiers.

« Le mot « d'irrécyclables » que prononce le *Français* est juste. C'est bien, en effet, d'une réconciliation qu'il s'agit, et ce qu'on attend de ces 463 députés, c'est qu'à leur tour ils opèrent l'évolution accomplie, avec tant de courage, par M. Casimir Périer.

« On voudrait se faire des illusions sur ce point, que la franchise des organes du centre droit ne le permettrait pas. »

La *Gazette de France* reproduit ensuite un article de M. Hervé, du *Journal de Paris*, et l'accompagne des réflexions suivantes :

« La situation est claire. On avoue enfin qu'il s'agit de jouer sous la République le rôle que certains hommes ont joué sous l'Empire.

« Et encore, sous l'Empire, on se trouvait en face d'un gouvernement établi, fondé, et on pouvait n'avoir pas le tempérament de le renverser.

« Mais ici la question est plus grave : il s'agit de fonder d'abord la République, puis de s'en faire le lest, et c'est devant cette double tâche que ne recule pas l'organe du centre droit.

« Il se flatte avec raison que « sans lui on ne peut rien fonder, » il accepte, par conséquent, la responsabilité de fonder la République où il compte prendre une situation « de contrepoids. »

« Le *Journal de Paris* se demande s'il sera dupe de la République conservatrice comme il l'a été de l'Empire libéral. Cela dépend évidemment du lest qu'il aura mis dans la nacelle.

« Mais il est une chose que nous pouvons lui prédire, c'est que cette République-là, lestée ou non par lui, conduira la France à des catastrophes aussi sûrement que l'Empire.

« Les couches nouvelles ne tarderont pas à dominer la situation, et tous les contrepoids du centre droit ne suffiront pas à nous empêcher de verser dans la République sociale, qui est la vraie République en France ; comme tous les contrepoids de M. Emile Ollivier, Daru, Buffet, Talhouët, Weiss et le *Journal de Paris* n'ont pu empêcher l'Empire de faire la guerre et de détruire le pouvoir temporel de la papauté, parce que l'Empire c'était la guerre et la Révolution. »

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

Les carlistes ont absolument interdit la circulation sur la ligne du Nord ; la Compagnie a été forcée de suspendre tout envoi de ses trains. La ligne de Valence à Tarragone est elle-même au pouvoir des carlistes, qui ont, avant-hier, arrêté un convoi et saisi la correspondance officielle.

M. Figueras n'est pas encore arrivé à Barcelone ; il a été arrêté à Valence, d'où il lui a fallu prendre la mer pour gagner la Catalogne.

Les dépêches officieuses que l'agence Havas va sans doute chercher à l'ambassade espagnole sont un tissu de contradictions, dans lequel il est presque impossible de se reconnaître. A les prendre à la lettre, Barcelone serait à la fois paisible et en proie à l'anarchie ; aux Cortès même, M. Pi y Margall a dû avouer que l'indiscipline indescriptible de l'armée avait semé l'alarme dans la cité et favorisé le soulèvement de la démagogie.

Elles avouent que l'Internationale est maîtresse de la population et qu'elle peut s'en vanter hautement, sans être réprimée.

Cette situation n'est pas particulière à la Catalogne ; les députés d'Andalousie ont provoqué une réunion pour proposer l'organisation de la province comme État fédéral. A Madrid même s'est formé un centre révolutionnaire fédéral.

M. Martos, le président des Cortès, a donné sa démission, aussitôt que l'Assemblée eut approuvé, par 406 voix contre 49, l'amendement de M. Rivero, qui appuyait le projet de dissolution. Ce vote est considéré par l'*Imparcial* comme l'arrêt de mort du parti radical.

Le ministre de l'intérieur a annoncé que le général Gaminde serait puni pour avoir abandonné son poste au moment du danger.

Une dépêche du *Gaulois* annonce qu'à Monda, province de Malaga, des communards ont tué le maire, sa femme et ses enfants. Le gouverneur de la province épouvanté a aussitôt donné sa démission.

43 soldats d'artillerie ont encore déserté à Cadix ; les sentinelles de la poudrerie ont abandonné leur poste.

La colonne qui occupe Gérone s'est révoltée contre ses chefs et a refusé de marcher contre les carlistes ; ceux-ci se concentrent autour de cette place ; il est probable que les révoltés passeront dans leurs rangs.

Depuis deux jours, les murs de Barcelone sont tapissés d'affiches rouges signées par les dignitaires de l'Internationale, qui déclarent que les carlistes n'ont rien fait pour corrompre l'armée et que ce sont eux qui ont conseillé aux soldats d'abandonner leurs casernes et de rentrer chez eux.

Une dépêche privée fait connaître que l'ex-général Cluseret a été expulsé de Lis-

passible contenance qu'avait su prendre son père.

— Hé bien ! madame, répondit-elle avec ironie, j'ai sans doute l'esprit dans ma poche, je ne comprends pas. Parlez, parlez devant monsieur le curé ; vous savez qu'il est mon directeur.

— Hé bien ! mademoiselle, voici ce que des Grassins m'écrit. Lisez !

Eugénie lut la lettre suivante :

« MA CHÈRE FEMME,

« Charles Grandet arrive des Indes, il est à Paris depuis un mois... »

— Un mois ! se dit Eugénie en laissant tomber sa main. Elle reprit la lettre.

« ... Il m'a fallu faire antichambre deux fois avant de pouvoir parler à ce futur comte d'Aubrion. Quoique tout Paris parle de son mariage, et que tous les bans soient publiés... »

— Il m'écrivait donc au moment où... se dit Eugénie.

Elle n'acheva pas, elle ne s'écria pas comme une Parisienne : — « Le polisson ! » Mais

pour ne pas être exprimé, le mépris n'en fut pas moins complet.

« ... Ce mariage, reprit-elle, est loin de se faire : le marquis d'Aubrion ne donnera pas sa fille au fils d'un banqueroutier.

« Je suis venu lui faire part des soins que son oncle et moi avons donnés aux affaires de son père, et des habiles manœuvres par lesquelles nous avons su faire tenir les créanciers tranquilles jusqu'aujourd'hui.

« Ce petit impertinent n'a-t-il pas eu le front de me répondre, à moi qui, pendant cinq ans, s'est dévoué nuit et jour à ses intérêts et à son honneur, que les affaires de son père n'étaient pas les siennes !

« Un agréé serait en droit de lui demander trente à quarante mille francs d'honoraires, à un pour cent sur la somme des créances. Mais, patience ! il est bien légitimement dû deux millions aux créanciers, et je vais faire déclarer son père en faillite.

« Je me suis embarqué dans cette affaire sur la parole de ce vieux caïman de Grandet, et j'ai fait des promesses au nom de la famille.

« Si M. le comte d'Aubrion se soucie peu de son honneur, le mien m'intéresse fort ; aussi vais-je expliquer ma position aux créanciers.

« Néanmoins, j'ai trop de respect pour M^{lle} Eugénie, à l'alliance de laquelle, en des temps plus heureux, nous avons pensé, pour agir sans que tu lui aies parlé de cette affaire... »

Là Eugénie rendit froidement la lettre sans l'achever.

— Je vous remercie, dit-elle à madame des Grassins ; nous verrons cela...

— En ce moment, vous avez toute la voix de défunt votre père, dit madame des Grassins.

— Madame, lui dit Nanon, vous avez huit mille cent francs d'or à nous compter ?

— Cela est vrai ; faites-moi l'avantage de venir avec moi, madame Cornoiller.

— Monsieur le curé, dit Eugénie avec un noble sang-froid que lui donna la pensée qu'elle allait exprimer, serait-ce pécher que de demeurer en état de virginité dans le mariage ?

— Ceci est un cas de conscience dont je ne connais pas la solution. Si vous voulez savoir ce qu'en pense en sa Somme de *Matrimonio* le célèbre Sanchez, je pourrai vous le dire demain.

Et le curé se retira.

M^{lle} Grandet monta dans le cabinet de son père, et y passa la journée seule, sans vouloir descendre à l'heure du dîner, malgré les instances de Nanon.

Elle parut le soir, à l'heure où les habités de son cercle arrivèrent.

Jamais le salon des Grandet n'avait été aussi plein qu'il le fut pendant cette soirée.

La nouvelle du retour et de la sotte trahison de Charles avait été répandue dans toute la ville.

Mais quelque attentive que fût la curiosité des visiteurs, elle ne fut point satisfaite.

Eugénie, qui s'y était attendue, ne laissa percer sur son visage aucune des cruelles émotions dont elle était agitée.

(La suite au prochain numéro.)

bonne, où il s'était réfugié, après avoir été chassé de Madrid.

UN BAPTÊME CIVIL.

Il y a quelques jours a été inauguré à Genève un nouveau culte, le culte socialiste.

Cette cérémonie s'est accomplie le dimanche 16 février, au Temple Unique où se réunissent toutes les sections de l'Internationale.

C'est dans ce local qu'a eu lieu la présentation sociale et civile de deux enfants nouveaux-nés : les fils des citoyens Perrenoud et Lavalette, ce dernier ancien membre du comité central et commandant de l'Hôtel-de-Ville.

Toutes les citoyennes appartenant à la section des travailleuses étaient présentes et leur servaient solidairement de marraines.

L'une d'elles a pris la parole pour expliquer que cette cérémonie n'avait d'autre but que d'affirmer hautement la volonté des travailleurs de se séparer désormais de tous les cultes, et le désir exprès des parents de s'engager solennellement à élever leurs enfants dans les principes socialistes et anti-religieux.

Un autre orateur a prononcé un discours analogue :

« L'acte, a-t-il dit, que nous accomplissons aujourd'hui témoigne de notre désir de sortir des langes de la vieille routine sociale et religieuse pour entrer résolument dans la voie du progrès et de la vérité. »

Ensuite, une jeune fille, de la section des travailleuses, prenant les enfants entre ses bras, est venue leur promettre, au nom de toutes ses collègues, aide et protection.

Le fils du citoyen Lavalette a reçu les prénoms de Louis-Michel, en l'honneur « de la noble héroïne populaire, » et le fils du citoyen Perrenoud ceux de Gabriel-François, en souvenir des propagateurs et des organisateurs de l'Association internationale à Genève.

Il paraît d'ailleurs que ce n'est pas le premier fait de ce genre qui ait lieu parmi les libres-penseurs et les internationaux. A Paris, en 1868 et 1869, la Société de la libre-pensée avait inauguré ce que l'on appelait alors le protectorat civil.

Il n'était pas rare de voir à cette époque des membres de l'Internationale présenter, devant leur section respective, leurs enfants nouveaux-nés et promettre de les élever en libres-penseurs et en socialistes.

Les internationaux genevois et les réfugiés ne font donc que continuer la tradition, en donnant seulement plus d'apparat à la cérémonie.

Assemblée Nationale.

Séance du 14 mars.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi tendant à régler les attributions des pouvoirs publics et les conditions de la responsabilité ministérielle. (Art. 4 du projet.)

M. Léonce de Guiraud avait déposé un amendement ayant pour objet la suppression de l'art. 4, devenu l'art. 5. Aujourd'hui, il propose de remplacer l'article par la disposition suivante :

« L'Assemblée nationale ajourne l'usage de son pouvoir constituant jusqu'après l'entière libération du territoire. »

L'orateur soutient son amendement.

M. Duvergier de Hauranne. — Je viens défendre l'article 5. MM. de Guiraud et de Broglie ont les mêmes sentiments sur la question, quoique visant à des buts différents. L'heure n'est pas venue, vous a-t-on dit, de constituer un gouvernement définitif au pays.

Il y a une différence entre les termes dont se sert M. de Broglie et ceux dont se sert M. de Guiraud.

Nous ne devons pas nous séparer avant de donner des institutions au pays. Mais quelles doivent être ces institutions? Vous voulez les faire à double fin, propres à servir à la Monarchie ou à la République. Pour nous, nous voulons que ces institutions se modèlent sur notre programme actuel, le programme de la République (Applaudissements à gauche), sans même que l'avenir soit réservé. (Très-bien! à gauche.)

C'est là ce que M. de Guiraud ne veut pas entendre. Il lui répugne d'entrer même subrepticement dans la voie de la République. Et pourtant,

messieurs, votre monarchie est-elle possible? (Applaudissements à gauche.)

A droite. — Proclamez donc la République!

M. Duvergier de Hauranne. — Le pays vous réclame un régime qui lui assure un lendemain, et vous lui dites: « Vous attendrez jusqu'à ce que nos dernières espérances soient épuisées. Vous souffrirez, en attendant, dans vos finances, dans votre considération, dans votre dignité. » (Murmures à droite.)

Oui, le pays souffre dans sa dignité vis-à-vis des puissances étrangères, qui s'amuse de nos délibérations. Le pays qui nous entend, qui nous juge, vous voit en contradiction avec ses actes, et ne peut prendre au sérieux ce que nous faisons. (Applaudissements à gauche.) Est-ce là une politique patriotique? Non.

Je suis de ceux qui croient sincèrement que le pays est profondément conservateur. Votre conduite décidera le pays à séparer les conservateurs de la République.

Des monarchistes ont dit que la République ne pouvait être que passagère. Je dis, moi, que tous ici doivent se rallier à la République, pour la faire conservatrice, et c'est dans cette espérance que je voterai l'art. 5. (Applaudissements prolongés à gauche.)

M. Louis Blanc. — Je viens combattre l'article 5 de la commission. Cet article est le résultat d'une transaction qui me paraît obscure. Quand M. le Président de la République est monté à la tribune, on se demandait si nous devions rester longtemps dans ce provisoire dont M. Duvergier de Hauranne vient de faire voir les résultats funestes; on se demandait si M. le duc de Broglie et ses amis s'étaient ralliés à cette déclaration qu'on ne saurait trop répéter: « La République existe! » (Protestations à droite.) Si j'avais à résumer le discours de M. Thiers, je le résumerais ainsi. — Il serait dangereux, dans les circonstances actuelles, d'être trop clair. (Applaudissements.) — C'était là la conduite d'un chef d'État prudent.

Mais nous ne voulons pas voter votre projet, qui ne mène à rien. Nous ne voulons pas ressembler à cet écrivain dont un homme d'esprit disait: « Il écrit une phrase et puis il cherche ce qu'il va mettre dedans. » Nous ne voulons pas toucher au suffrage universel dont nous sommes issus. (Bravos à gauche.)

Nous ne voulons pas de votre seconde Chambre, que M. Thiers protège parce qu'elle fait partie de son éducation politique.

Je m'étonne que vous vouliez détruire un pouvoir qui vous a donné toute votre puissance; que vous vouliez détruire une majorité basée sur des votes qui ne se présentent pas, mais qui se comptent. (Très-bien! à gauche.)

M. de Castellane, lui, du moins, allait droit au but, il demandait la monarchie. Comment se fait-il que nous ne rencontrions pas les mêmes sentiments chez M. le duc de Broglie et ses amis, dont les convictions monarchiques ne font, je pense, que sommeiller? (Rires.)

Est-ce une fusion qu'ils espèrent! Mais les tentatives de fusion ne sont un mystère pour personne! Elles ont échoué.

Qu'espérez-vous? Je ne sais... Que redoutez-vous? Vous dites que c'est la République radicale! En êtes-vous bien sûrs? Mais savez-vous ce que c'est que la République radicale? C'est la République à la fois conservatrice et progressive! (Bravos à gauche.) C'est ce qui rend la répression inutile, ce qui remplace l'appel aux armes par l'appel aux urnes; cela, messieurs, c'est l'ordre et c'est aussi la liberté! (Applaudissements prolongés à gauche.)

M. le marquis de Franclieu. — Je ne veux pas faire un discours, je veux seulement présenter une observation sur laquelle j'appelle toute votre attention.

Deux fois déjà la République, fille de la Révolution, nous a précipités dans l'abîme en nous faisant passer par la dictature! (Applaudissements à droite.) Je vous en supplie, ne vous laissez pas entraîner par une habileté que chacun ici peut qualifier et ne décidez rien qui puisse exposer notre malheureux pays à une troisième expérience de cette République qui nous perdrait à jamais! (Applaudissements à droite.)

En février 1871, la France vaincue par l'étranger et par la Révolution! (Murmures à gauche.) Par la Révolution d'abord... Si la France n'avait pas été vaincue par la Révolution, elle ne l'aurait pas été par l'étranger. (Applaudissements à droite.) La France deux fois vaincue nous a nommés pour lui donner un roi! (Applaudissements à droite.)

Nous nous sommes alors laissé circonvenir par un homme dont l'influence funeste l'a rendu le mau-

vais génie de la patrie! (Protestations à gauche. — Applaudissements timides à l'extrême droite.)

M. le président. — M. de Franclieu, vous venez de proférer une grave injure envers M. le Président de la République... Je vous rappelle à l'ordre! (Approbation.)

M. de Franclieu. — Vous me demandez de retirer mes expressions... Je ne les retirerai pas. Non! je ne les retirerai pas! (Bruit à gauche et au centre.) Dans quelques instants une majorité changeante va décréter implicitement et frauduleusement la République par la violation du projet! (Bruit.)

A gauche. — C'est une insulte!

M. le président. — Monsieur le marquis de Franclieu, je regrette de devoir vous faire observer, devant toute cette Assemblée, que vous tenez un langage qui n'est pas digne de vous! (Applaudissements à gauche. — Protestations à droite. — Sensation.)

M. de Franclieu. — Je n'ai plus qu'un mot à dire... Il faut ou faire usage de notre puissance ou rendre au pays un pouvoir à la hauteur duquel nous n'avons pas su nous élever...

A gauche. — C'est cela! très-bien!

M. de Franclieu. — Vous avez le choix... Décidez! (Applaudissements à droite.)

M. de Meaux défend l'article 5 du projet de la commission.

En présence du bruit persistant, plusieurs députés demandent la remise de la discussion à demain.

La séance est levée.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Chambre de commerce d'Angers et Chambre consultative des Arts et Manufactures de Saumur.

ÉLECTIONS.

AVIS ADMINISTRATIF.

Les élections qui ont eu lieu dimanche dernier, 9 mars, pour le renouvellement des membres de la Chambre de commerce d'Angers et de la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Saumur, n'ayant donné aucun résultat définitif, sauf pour deux des membres à élire à la Chambre de commerce d'Angers, il est rappelé à MM. les commerçants de l'arrondissement de Saumur, inscrits sur la liste électorale instituée en vertu de l'article 649 du Code de commerce modifié, qu'un nouveau tour de scrutin sera ouvert à la mairie de Saumur, dimanche prochain, 16 de ce mois, savoir :

De 11 heures du matin à 4 heures du soir, pour l'élection des membres de la Chambre de commerce d'Angers;

De midi à 4 heures du soir, pour l'élection des membres de la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Saumur.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 13 mars 1873.

Le Maire, R. BODIN.

Par décret du Président de la République, M. Labiche, suppléant du juge de paix du canton sud de Saumur, est nommé juge de paix du canton nord-est.

Le baromètre a subi depuis deux jours une dépression de 20 millièmes; c'est considérable, et cela doit tenir à l'approche de l'équinoxe.

D'après les nouvelles du Nord, de grandes tempêtes règnent sur la Baltique et les côtes de Suède.

M. Albert Le Guay, frère de M. le préfet de Maine-et-Loire, appelé de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à celle de la Loire-Inférieure, a pris possession de son nouveau poste.

La Cour d'appel d'Angers a rendu son arrêt dans l'affaire Portier contre M. le préfet de la Mayenne.

Adoptant les motifs des premiers juges, elle déboute M. Portier de sa demande de cent mille francs de dommages-intérêts, et le condamne aux dépens de première instance et d'appel.

Il y a quelques jours, le quartier de Barbin, à Nantes, a été mis en émoi par un affreux suicide.

La femme Blanchard, âgée de 20 ans, mariée depuis quatre mois, s'est volontaire-

ment donnée la mort en se jetant dans une buée de lessive.

Son corps a été retiré dans un état pitoyable.

Le Grand-Théâtre de Nantes vient d'être fermé, à cause des embarras financiers de son administration.

On lit dans l'Union, de Nantes :

En rentrant à la maison d'arrêt, les Espagnols, assassins d'Asla, condamnés, n'ont manifesté aucune émotion. Rien n'a paru changé dans leurs habitudes; seul, Lauriano a demandé la soupe, qui fut également servie à Yturmendi et Bilbao. Yturmendi a été placé dans un cachot, les fers aux pieds.

Pendant toute la journée du lendemain, Yturmendi a été très-agité, et il paraît en proie à une grande émotion.

Les trois condamnés se sont pourvus en cassation.

On signale en ce moment, dans le commerce agricole, un fait assez extraordinaire. La meunerie ne trouvant pas sur le marché de son rayon de quoi s'approvisionner suffisamment en blés de belle qualité, aurait fait acheter à la cote anglaise des blés de Californie. Déjà plusieurs affaires de ce genre ont été traitées, et il s'en prépare d'autres plus importantes.

Nous aurions donc changé de rôle, devenant importateurs d'exportateurs que nous étions, et cela après une récolte estimée à plus de 125 millions d'hectolitres de blé.

Une prime sera accordée en 1873, sur les fonds départementaux, pour la destruction des vipères.

Cette prime, qui a été portée par le Conseil général de 25 à 50 centimes pour chaque vipère détruite, sera allouée sur la production d'un certificat, délivré soit par un docteur en médecine, un officier de santé ou un pharmacien, soit par un vétérinaire breveté, attestant que les reptiles qui lui ont été présentés sont des vipères, et que la tête et la queue ont été coupées et écrasées en sa présence.

Ce certificat sera visé par M. le maire de la commune du lieu de la destruction et adressé par ses soins au sous-préfet de l'arrondissement.

Dernières Nouvelles.

Il y a en ce moment une sorte de revirement contre le projet de la commission des Trente.

Quelques membres de divers groupes parlementaires flottants semblent se rallier à la droite et à l'extrême gauche.

La gauche républicaine s'est réunie hier. Ce groupe parlementaire s'est occupé de l'article 4 du projet de la Constitution de Broglie, devenu l'article 5.

La séance s'est passée en une conversation plutôt qu'une discussion.

On a décidé de voter l'article 5, cependant chacun gardera sa liberté d'appréciation pendant le cours de la discussion.

L'ensemble du projet sera voté.

L'Agence Havas annonce que M. Thiers n'est pas sorti avant-hier à cause de la fraîcheur de la température, mais il a reçu dans la journée un certain nombre de personnes et il a présidé comme d'habitude la réception du soir, à laquelle assistaient d'assez nombreux députés.

Il est probable que le Président s'abstiendra, par précaution de santé, d'assister au dîner que donne ce soir M. Nigra.

L'Agence ajoute que les élections complémentaires pour l'Assemblée auront lieu pendant les vacances de Pâques.

Le bruit de la retraite de M. de Rémusat court toujours dans les couloirs.

Cette retraite ne serait pas seulement causée par l'acceptation par le gouvernement de l'amendement de M. de Belcastel, mais bien par les relations très-tendues du ministre des affaires étrangères avec M. d'Arnim.

M. Teisserenc de Bort se retirerait aussi. M. Thiers n'a-t-il pas de candidats à ces portefeuilles?

BIBLIOGRAPHIE.

L'Année scientifique et industrielle, par M. Louis FIGUIER (16^e année), vient de paraître. On y trouvera le résumé complet des travaux scientifiques, des inventions et des principales applications de la science à l'industrie et aux arts qui ont signalé l'année 1872. (Librairie HACHETTE, 4 vol. in-18, prix : 3 fr. 50.)

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie},
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la Langue française, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 4^e fascicule, AMI à APP, est en vente.

Le bel ouvrage de M. de Latena, *Etude de l'Homme*, dont la cinquième édition vient de paraître, est comme un miroir où se reflètent, avec les nuances les plus délicates, nos penchants, nos sentiments et nos passions. La lecture en est aussi facile et souvent beaucoup plus attachante que celle d'un roman, car *l'Homme* y est peint sur le

vif avec autant de précision, et chacun y trouve ce qu'il a senti ou pu voir. Les Femmes surtout, leur société, la connaissance des sentiments et des affections qui leur conviennent, leur genre de faiblesse et même leurs vertus, ont heureusement inspiré M. de Latena.

Une femme du monde qui, sous le nom de Juliette Lamber, a fait déjà plusieurs excursions brillantes dans les lettres, publie aujourd'hui chez les éditeurs Michel Lévy frères un nouvel ouvrage, — *le Siège de Paris, Journal d'une Parisienne*, — dont la lecture est des plus curieuses et des plus attachantes. C'est, comme l'indique le titre, un livre écrit au jour le jour, sous l'impression du moment, et où palpète le cœur de la grande ville assiégée. Par les tableaux pris sur le vif qui en forment chaque page, par les détails inédits que révèle l'élegant auteur bien placé pour tout voir, il émeut et reconforte en même temps qu'il peint dans toute sa sévérité saisissante cet héroïque et douloureux épisode de l'histoire de Paris.

M. DE CONTY, l'auteur populaire des GUIDES-CONTY, vient de faire paraître à sa librairie, 110, rue de Richelieu, à Paris, un petit *Guide pratique des Postes et des Télégraphes*, que nous recommandons d'une manière toute spéciale à nos abonnés.

Ce petit volume, réclamé depuis longtemps par le public, contient non-seulement tous les renseignements sur la Poste et les Télégraphes, mais encore vous initie, au moyen d'une carte et d'une nomenclature alphabétique, à toutes les pertes que la France a éprouvées dans son territoire, par suite de la guerre 1870-1871.

Pour recevoir ce Guide, envoyer un franc en timbres-poste à la librairie des GUIDES-CONTY, 110, rue de Richelieu, à Paris.

M. CASAS, professeur de piano, place du Marché-Noir, maison Jagot, à Saumur, donne des leçons de piano et se charge de les accorder aux prix les plus avantageux.



Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revaloscière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Toute maladie cède à la douce Revaloscière du Barry, qui rend santé, énergie, digestion sommeil. Elle guérit, et

sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. E. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

N° 61 224.

Saint-Romain-des-Illes, 27 novembre.

La Revaloscière Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni; elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bien-être comme celui que je possède actuellement.

J. COMPARET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revaloscière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.

— La Revaloscière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 MARS 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	56 75	»	»	15	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	805	»	»	»	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	80	»	»	50	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	647 50	»	»	»	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	»	Crédit Mobilier	422 50	»	»	»	»	»
5 % Emprunt 1871	90	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	980	7	50	»	»	»
Emprunt 1872	90 70	»	»	»	Charentes, 400 fr. n. j. août.	365	»	»	1	25	»
libéré	89	»	»	»	Est, jouissance nov.	521 25	»	»	1	25	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	212 50	»	»	1	25	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	880	»	»	2	50
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	390	»	»	»	Midi, jouissance juillet.	585	»	»	3	75	»
1865, 4 %	448 75	»	»	»	Nord, jouissance juillet	1005	3	75	»	»	»
1869, 3 % t. payé.	273	»	»	50	Orléans, jouissance octobre.	862 50	5	»	»	»	»
1871, 3 % 70 fr. payé.	253 25	»	»	25	Ouest, jouissance juillet, 65.	530	»	»	»	»	»
Banque de France, j. juillet.	4355	»	»	25	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	975	»	»	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	467 50	»	»	5	Compagnie parisienne du Gaz.	723 75	3	75	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	485	»	»	»	Société Immobilière, j. janv.	20	1	»	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	337 50	»	»	»							

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — soir,
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — soir, omnibus.
4 — 44 — —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^e HÉDELIN, notaire à Angers, place des Halles, 17, successeur de M^e SOUCHAY.

ON DEMANDE A ACHETER
en vue ou à proximité de la Loire,
500 HECTARES
DE BOIS ET TERRES
D'un seul tenant.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

UNE MAISON
Sise à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire,

Joignant d'un côté M^{me} veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois. Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée.

Conditions avantageuses. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (106)

A VENDRE
UN TRÈS-BON COUPÉ
D'OCCASION.

S'adresser à M. FLORISSON, carrossier, rue d'Orléans. (15)

IL A ÉTÉ PERDU, lundi soir, entre les Petits-Cabarets et Saumur, un **porte-feuille** contenant des valeurs et divers papiers.

Le rapporter à Saumur, à M. Bodin, maire. Il y aura récompense. (123)

M^e SANZAY, notaire à Brézé, demande un **clerc expéditionnaire**.

M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur, demande un **petit clerc**.

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867
Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V^e LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-chausses, et ne fatiguent point les haanches. — M^{me} V^e LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.



SIROP & PÂTE
DE SEVE DE PIN MARITIME
DE LAGASSE

C'est le pectoral le plus nouveau et le plus efficace contre les Maladies de poitrine, les Rhumes, Catarrhes, Bronchites, l'Enrouement, les Maux de gorge, l'Ex-tinction de voix, l'Asthme, la Grippe, la Coqueluche et les affections des voies urinaires. — Sirop, 3 fr. — Pâte, 1 fr. 50. — A Paris, pharmacie, rue de la Feuillade, 7, et à Saumur, dans les bonnes pharmacies. (51)

Musique --- CHOUDENS --- Musique

Rue Saint-Honoré, 265, à Paris.

SAUMUR

A la librairie GRASSET, rue St-Jean, 1.

Voulant mettre la musique à la portée du public, M. CHOUDENS, éditeur de musique pour nos meilleurs compositeurs, a établi un dépôt de leurs ouvrages à Saumur, chez M. GRASSET, libraire, rue Saint-Jean. On y trouve un assortiment de morceaux en tous genres, pour piano surtout, pour violon, flûte, corne et autres instruments; romances et chansonnettes. Il suffit de demander un morceau spécial, avant le jeudi, pour le recevoir exactement, avec les articles de librairie, le samedi, à midi. Il y a un piano de Pleyel pour essayer la musique, si on le désire.

Fortes remises: — Mêmes prix qu'à Paris.

N.-B. — Partitions et morceaux en location. — On fera venir d'Angers un accordeur de pianos, lorsque plusieurs personnes le demanderont. (197)

HISTOIRES

DU

VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE,

Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 Jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

DE LA RÉGÉNÉRATION DU PEUPLE FRANÇAIS

ET DEUXIÈME ÉDITION

DU PETIT LIVRE AUX 100 LOUIS D'OR

Par J. PICHERIE-DUNAN,

Professeur d'économie domestique et d'agriculture

Agriculteur praticien;

Auteur de plusieurs ouvrages subventionnés et récompensés par les conseils généraux des départements de la Bretagne.

EN VENTE A SAUMUR,

Rue Royale, n° 1, maison des 100 Louis d'Or,

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

ETUDES DRUIDIQUES

ET

DES TEMPS PRIMITIFS ET D'INTUITION

DES RACES HUMAINES,

Nouvelle disposition des Triades du Mystère des Bardes de l'Île-de-Bretagne, et observations sur ce monument,

Par A. C. G.

Premier Fascicule : 50 centimes.

(Le second paraîtra prochainement.)

Eu vente, à Saumur, chez tous les imprimeurs, libraires et papetiers.

Saumur, imprimerie de P. GODET.